

## Appel à projets du Fact pour prévenir la désinsertion professionnelle des salariés seniors

**Cet appel à projets du Fonds d'aide pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), piloté par l'Anact, vise à soutenir des démarches collectives permettant à chacun d'atteindre l'âge de la retraite en emploi et en bonne santé.**

Avec cet appel à projets, le Fact apportera un appui à des démarches innovantes pour favoriser le maintien en emploi des seniors et prévenir la désinsertion professionnelle. Il pourra s'agir de démarches menées au niveau d'une ou plusieurs entreprises, d'un secteur d'activité ou d'un territoire.

L'appel vise à soutenir des actions permettant à chacun de pouvoir atteindre l'âge de la retraite en emploi et en bonne santé dans un contexte marqué par l'allongement de la vie professionnelle. Il prend place en période de crise sanitaire, alors que les efforts engagés pour favoriser le maintien en emploi des seniors et prévenir leur désinsertion professionnelle peuvent être mis à mal. Les salariés vieillissants fragilisés par des problèmes de santé risquent en effet d'être les premiers touchés par des mesures de licenciements ou de départs anticipés.

Les projets retenus pourront consister en des actions de sensibilisation, de création d'outils ou encore d'expérimentation de démarches de prévention de l'usure professionnelle et de maintien en emploi des salariés vieillissants.

En savoir plus : [consulter l'appel à projets](#)

**Date limite de dépôt des dossiers : 9 avril 2021**

Un webinaire est prévu **le 4 mars 2021 à 11h30** pour découvrir quels projets sont éligibles et comment monter un dossier.

[S'inscrire.](#)

Le Fact lancera en mai un deuxième appel à projets sur l'accompagnement des transitions écologiques.

*Le Fact soutient, au moyen d'une aide financière, versée sous forme de subvention dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre, des projets innovants, d'expérimentation ou de capitalisation qui s'inscrivent, nécessairement, dans le cadre d'un dialogue social rénové, d'une approche participative et d'une dynamique d'échange et d'action sur le travail.*

### **Contacts Presse :**

Catherine Guibbert - [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - [e.descours@anact.fr](mailto:e.descours@anact.fr) - 04 72 56 13 39

*Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.*